OBSERVATIONS
A
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur le culte exclusif de la Religion Catholique.

Par M. SAMARY, Curé & Député de Carcassonne.

FRC4 30951

Case FRC 20033

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

OBSERVATIONS

LARYNGITIS MATUTINALIS,

Or, On some cases of the Disease
Called Croup.

By [illegible], One of the Physicians [illegible]

OBSERVATIONS
A
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur le culte excluſif de la Religion Catholique.

MESSIEURS,

LA queſtion que j'ai l'honneur de vous ſoumettre, eſt ſans contredit la plus grande, la plus importante & la plus eſſentielle qui puiſſe être diſcutée dans une Aſſemblée Nationale, à raiſon des ſuites heureuſes ou funeſtes que doit néceſſairement produire la détermination que vous prendrez. Déja, & même depuis long-temps, nos eſprits ſont allarmés par le ſiniſtre préſentiment, d'après un déluge de libelles impies dont nous ſommes inondés, qu'on doit mettre en problême, ſi dans votre nouvelle Conſtitution la Religion Catholique continuera

à jouir en France du privilége excluſif du culte public.

Je croirois donc imprimer une tache ineffaçable au ſacerdoce dont je ſuis revêtu, ſi je n'élevois d'avance ma foible voix en faveur du plus cher, du plus précieux, du plus reſpectable de tous nos intérêts, celui de cette même Religion, qui ne permet pas à ſes Miniſtres de garder un coupable ſilence, lorſqu'ils doivent s'expliquer avec ce noble courage qui convient ſi fort à leur ſacré caractère.

Je n'entreprendrai pas ſans doute ici de faire un diſcours de controverſe, ni un traité dogmatique ſur la Religion; je me contenterai de la conſidérer relativement aux loix conſtitutionnelles de la Monarchie Françoiſe.

Vos loix, pour avoir cette ſtabilité qui leur eſt néceſſaire, doivent, ſelon les intentions de votre ſageſſe, porter ſur des baſes ſolides, fixes & permanentes: or, je cherche ces baſes ſur leſquelles doit repoſer la Conſtitution d'un Royaume qui s'eſt toujours honoré juſqu'ici du glorieux titre de Très-Chrétien; & je trouve d'abord qu'une des premières, qu'une des fondamentales, & la plus inébranlable de toutes, eſt la Religion Catholique, la ſeule véritable, &, de tous les temps, la ſeule dominante parmi nous.

Oui, Meſſieurs, n'en doutez pas, & une heureuſe expérience ne peut que venir à l'appui de mon aſſertion; notre Religion peut ſeule donner la véritable ſanction aux Loix de l'Etat, en les gravant, en les imprimant en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les vrais Citoyens.

Vos Loix pourront à la vérité défendre, empêcher ou arrêter toutes les actions nuiſibles à la Société; mais leur pouvoir ne s'étend pas au-delà. Notre Religion, bien mieux que toute autre, va plus loin; elle en défend, elle en empêche, elle en arrête juſqu'à l'intention, juſqu'au deſir, juſqu'à la penſée.

C'eſt à ſon école ſeule qu'on apprend à ſe ſoumettre aux Loix du Gouvernement; non par une crainte ſervile,

ou par force, mais avec amour, & par un principe de conſcience. Plus ancienne encore que la Monarchie, elle eſt aſſiſe ſur le trône avec le Monarque, pour être le plus ferme appui de l'un, & la compagne inſéparable de l'autre.

Conſidérez en effet, Meſſieurs, combien la Religion Catholique eſt par elle-même propre à ſoutenir, à ennoblir, & à perfectionner cette nouvelle Conſtitution de la France, à laquelle vous travaillez avec un zèle ſi infatigable. Les différentes Sectes vous diront peut-être qu'elles ont ce même avantage ; mais elles ſavent bien que c'eſt à la Religion Catholique, dont elles ſe ſont ſéparées, qu'elles ont uſurpé les divers avantages, dont elles croyent pouvoir ſe glorifier avec nous. La Religion Catholique les poſſédoit ſeule & en propre, avant leur ſciſſion ; elle a donc le droit de les revendiquer, & de ſe les approprier excluſivement : c'eſt donc à elle ſeule qu'il appartient de perfectionner votre grand ouvrage.

Et d'abord, c'eſt elle qui remplit les Légiſlateurs de la ſageſſe d'en haut ; parce que les Loix civiles ne ſeroient ni bonnes, ni juſtes, ſi elles n'étoient une émanation de la Loi ou de la raiſon éternelle, qui eſt Dieu même, l'ordre primitif & univerſel de toutes choſes.

Oui, Meſſieurs, cette Religion vous dira que c'eſt elle-même qui établit la vraie liberté, en la diſtinguant de la licence, ainſi que vous avez entendu la diſtinguer vous-mêmes ; liberté qu'elle fait conſiſter dans la ſoumiſſion aux Loix divines & humaines, d'où dérive en morale l'affranchiſſement de la ſervitude des paſſions.

N'eſt-ce pas elle qui met la plus parfaite égalité parmi les hommes ? Devant elle, tous ſont comme les enfans d'une même famille, comme les Citoyens d'une même Cité, comme les membres d'un même corps. A ſes yeux, point de nobleſſe réelle que la vertu, point de véritables richeſſes que les bonnes œuvres, point de vrai mérite que la charité.

C'eſt elle qui aſſure à tous la propriété ; en ordonnant à tous de rendre à un chacun ce qui lui apartient ; en défendant à tous le deſir même du bien d'autrui. Combien plus la ſûreté des individus eſt-elle ſacrée & inviolable à ſes yeux ?

Elle a conſacré en abrégé tous les droits de l'Homme & du Citoyen, dans cette belle maxime qui ſert de baſe à l'Evangile : ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, mais faites pour les autres ce que vous voudriez qu'ils fiſſent pour vous.

Elle a tracé pareillement, en racourci, tous les devoirs de l'Homme & du Citoyen, dans le commandement qu'elle nous fait, par la bouche du Chef des Apôtres, de craindre Dieu, d'honorer le Roi, & d'aimer tous nos frères.

Elle a conſigné dans les livres ſaints les droits primitifs du peuple. Elle nous le montre aſſemblé par l'ordre de Dieu, pour ſe donner & ſe choiſir un Roi : or, ce droit d'élection renferme & ſuppoſe tous les autres.

C'eſt elle encore qui interdit aux Rois tout arbitraire & tout deſpotiſme, puiſqu'elle les aſſujettit à la Loi ; qu'elle les déſigne ſouvent ſous les noms de Paſteurs & de Pères ; qu'elle leur recommande de ne donner leur confiance qu'à des Miniſtres équitables & vertueux ; qu'elle leur ordonne de rejeter loin de leur préſence l'adulation & la flatterie ; & de ne prendre pour guide, dans toutes leurs démarches, que la vérité, la ſageſſe & la juſtice.

Combien reprouve-t-elle dans tous ceux qui ſont conſtitués en charge & en dignité, tout eſprit de hauteur & de domination, ou, pour me ſervir de l'expreſſion uſitée, toute ariſtocratie ? Car elle leur enjoint d'être populaires, & de ſe rendre petits à leurs propres yeux, pour être & pour paroître véritablement grands aux yeux des autres. Combien le pouvoir militaire eſt-il redoutable & invincible, lorſqu'elle le couvre de ſon égide ? Et combien le pouvoir judiciaire eſt-il incorruptible &

vigilant, lorſqu'elle lui prête ſa balance, avec les poids de ſon ſanctuaire ?

C'eſt-elle enfin qui nous fait à tous un devoir de mourir, s'il le faut, pour la Patrie ; en même temps qu'elle condamne dans les ſujets les révoltes & les violences. Elle leur impoſe l'obligation de payer le tribut, de porter les charges de l'Etat, & de ſe ſoumettre aux Puiſſances légitimement établies pour les gouverner ; ce qui n'empêche pas qu'il ne ſoit toujours vrai de dire que toute puiſſance vient de Dieu, quoiqu'elle ſoit conſtituée par l'organe du peuple ou de ſes Repréſentans.

Maintenant, je vous le demande, Meſſieurs, ne ſeroit-ce pas ébranler cette baſe eſſentielle & ſacrée de la Conſtitution Françoiſe, que d'introduire & de permettre le culte public des autres Religions ? que de donner des rivales à la Religion Catholique qui eſt en poſſeſſion de dominer ſeule dans le Royaume ? que de mettre l'erreur de niveau avec la vérité ! Oui, je dis l'erreur, d'après les principes ſi bien démontrés contre les Egliſes Proteſtantes, par le grand & l'immortel Boſſuet.

Mais, je vous le demande encore, ne ſeroit-ce pas ouvrir la porte aux diſſentions les plus funeſtes, & s'expoſer à voir le feu de la diſcorde s'allumer au premier ſouffle du fanatiſme ? Eh ! ne ſavons-nous pas malheureuſement que les guerres de Religion ſont préciſément celles qui ont ſouillé notre Hiſtoire, ou plutôt notre Patrie, de plus de noirceurs & d'atrocités ? Cependant ces mêmes atrocités & ces mêmes noirceurs, les adverſaires de la Religion Catholique oſent les lui imputer, & ne les imputer qu'à elle ſeule, quoique les autres méritent cette inculpation à bien plus juſte titre ; car, ſans entrer ici dans des diſcuſſions qui ſeroient déplacées, & qui nous meneroient trop loin, il ſeroit aiſé de prouver que c'eſt à tort qu'on veut rejeter ſur la Religion Catholique les troubles, les diſcordes & les guerres ci-

viles des temps passés ; elle les a toujours condamnées ; elle ne les voit encore qu'avec horreur.

Les scènes affreuses qui ont déshonoré la France, sous le règne de Charles IX ; & qui méritoient d'être ensevelies dans un éternel oubli, ne doivent être mises que sur le compte de ceux qui ont indignement abusé de la Religion ; car de quoi n'abuse-t-on pas ? Eux seuls, au nom de cette même Religion, qui les désavouoit certainement, quoique quelques-uns fussent au rang de ses Ministres, ont exercé ces cruautés horribles qui n'étoient que les fruits sanglans de leur fanatisme aveugle, & de leur tyrannique ambition. Il est impossible que notre Religion sainte, ait jamais pu & puisse jamais se dépouiller de son esprit constitutif, qui est essentiellement un esprit de paix, de douceur, de charité & de bienfaisance, comme celui de Jésus-Christ, son divin & adorable Instituteur. Et certes, Messieurs, si la Religion Catholique pouvoit se rendre coupable de pareils excès ; si même elle pouvoit seulement les conseiller ou les approuver, vous devriez alors, pour être conséquens, l'abolir entièrement elle-même. Mais après tout, ce n'est pas par quelques faits isolés, & qui lui sont étrangers ; ce n'est pas par le délire & les égaremens de quelques-uns de ses enfans dénaturés, qu'il faut juger de son véritable esprit ; mais par ses principes constans & reconnus dans tous les siécles, par l'universalité de sa doctrine, ainsi que par les exemples & la conduite de ses vrais Sectateurs.

Mais revenons : il est incontestable que par une suite naturelle de sa liberté, ainsi que vous l'avez reconnu par vos principes, l'Homme ne peut être inquiété pour ses opinions religieuses ; donc il peut, dans son particulier, professer extérieurement tel ou tel culte qu'il jugera à propos en sa conscience ; il a le droit de n'être point inquiété à ce sujet. Jusques-là il ne sauroit troubler l'ordre public. S'il est dans l'erreur, il faut le plaindre, & le tolérer néanmoins. Cette tolérance civile est avouée,

professée par tous les Catholiques. La Religion se persuade, mais ne se commande pas.

Mais le grand mot d'intolérance, dont on fait un si grand crime à la Religion Catholique, s'il est bien entendu, ne sera jamais qu'un vain fantôme, qu'un épouvantail chimérique. Cette intolérance, que nous appelons religieuse, n'est autre chose que la pleine & entière conviction qu'elle a d'être la seule vraie ; d'où elle tire cette conséquence nécessaire, que toutes les autres sont fausses ; car il n'y eut jamais ni ne peut y avoir en même temps deux Religions véritables : la vérité est éternellement une, & invariable ; elle ne sauroit, en aucun cas, être partagée ou divisée, ni se trouver dans des partis opposés entr'eux ; ce qui a fait dire au Ministre Jurieu, que le dogme de la tolérance universelle étoit la plus dangereuse de toutes les hérésies, parce qu'elle les embrasse toutes.

Or, sur ce principe, avoué par nos adversaires, cette intolérance peut-elle permettre à la Religion Catholique de se réunir jamais, de jamais pouvoir capituler par un accommodement quelquonque avec les autres Religions ? non sans doute. Mais elle lui défend en même temps de les troubler, de les inquiéter, de les persécuter ; ceux qui l'ont fait, on ne sauroit trop le répéter, l'ont fait peut-être en son nom, mais jamais par son impulsion, moins encore dans son esprit. On a pu quelquefois surprendre la Religion des Princes, mais jamais les ordres de la Religion elle-même.

Eh ! Messieurs, puisqu'il faut le dire, qui fut jamais plus intolérant que les Sectes hérétiques, que les fausses Religions, lorsqu'elles ont pu dominer dans un pays ? Témoins les Protestans en Hollande, qui ayant obtenu la liberté du culte public dans tout ce pays, qui n'avoit d'autre Religion que la Catholique avant la révolution, ont peu-à-peu subjugué les Catholiques, & tiennent leur Religion dans la plus humiliante servitude, jusqu'à leur

défendre d'avoir les portes de leurs Egliſes ſur la rue ; de faire uſage des cloches, de porter publiquement les ſacremens aux malades, &c. ; & qui les ont exclus eux-mêmes de tous les emplois de la République.

Qui eſt plus intolérant aujourd'hui que cet eſprit d'incrédulité, qui veut tout aſſervir à ſes caprices, & tout détruire dans la morale chrétienne? Témoin, parmi la foule de tant d'écrivains anciens & modernes, ce Cathéchiſte du genre humain, dont la doctrine abominable vous fût déférée, comme contenant le plus pur épicuréiſme, avec l'athéiſme & le matérialiſme les plus marqués & les moins équivoques. Vous en fûtes juſtement indignés, & vous dûtes ſans doute ſentir alors plus que jamais la néceſſité indiſpenſable de mettre des reſtrictions à la liberté, ou pour mieux dire, à la licence effrénée de la preſſe ; principalement pour garantir la Religion Nationale, autant qu'il eſt en votre pouvoir, des inſultes & des blaſphêmes de ſes ennemis.

L'Angleterre qu'on a tant de fois citée ici, comme un modèle à ſuivre en tant de choſes, n'eſt pas moins jalouſe de ſa liberté que nous ; elle n'a cependant jamais penſé qu'elle dût porter atteinte à cette liberté ſi précieuſe, en banniſſant de ſes Etats tous les cultes étrangers à celui de ſa Religion dominante : elle a toujours cru que cette diverſité de cultes publics ne pouvoit qu'entretenir, que fomenter une ſorte d'anarchie de Religions, néceſſairement funeſte à la paix & à la tranquillité publiques.

On nous répliquera ſans doute, qu'en Suiſſe, en Allemagne, & dans les Etats réunis de l'Amérique, tous les cultes ſont permis indiſtinctement ; mais on ne nous dit pas tous les déſordres qui naiſſent de ce monſtrueux mélange de Religions ; les haines particulieres & les inimitiés ſans fin qu'il nourrit ; les diſſentions & les procès ſans nombre qu'il ſuſcite ; les exploſions dangereuſes qu'il peut cauſer ; parce que le feu y couve ſous la cendre, toujours prêt à éclatter, & que ſouvent les apparences d'une

paix trompeuse y cachent un germe de division & de discorde qu'il est impossible d'étouffer. C'est ce qu'attestent tous ceux qui ont observé de près la disposition des esprits, le génie & les mœurs des habitans de ces contrées.

Pour ce qui concerne l'Amérique Septentrionale, attendons, pour en bien juger, que les années ayent affermi & consolidé l'édifice encore naissant de sa nouvelle Constitution : laissons passer le temps du premier enthousiasme, & nous verrons si quelqu'une de ses Sectes ne cherchera pas, & ne réussira pas à tyranniser les autres. Mais d'ailleurs, un établissement tout nouveau est-il fait pour servir de modèle à un Royaume antique comme le nôtre, dont la Religion Catholique a toujours fait la gloire.

Il ne faut pas, Messieurs, se le dissimuler ; ce n'est que par la justice que les Nations prospèrent, que les Trônes s'affermissent, que les Loix sont respectées. La Religion seule peut donc rendre les Empires véritablement florissans, parce qu'elle est l'âme & la source de toute justice. Or, en admettant toutes les Religions, on les exclut toutes, & l'on finit par n'en avoir aucune, ce qui est le plus terrible de tous les malheurs. C'est pourquoi si le Seigneur n'élève lui-même avec vous le noble & majestueux édifice de votre Constitution, il n'aura ni consistance, ni solidité.

Vous avez cru, dans votre sagesse, devoir abolir les ordres politiques qui formoient dans la société générale comme autant de Corps isolés & séparés par leurs priviléges ; & pour donner plus de force & de vie à la grande famille, & y établir une parfaite uniformité, vous les avez comme fondus dans son sein. Mais en admettant la pluralité des cultes, ne seroit-ce pas renouveller, quoique dans un autre genre, mais avec de plus grands inconvéniens peut-être, des distinctions étrangères, si contraires & si nuisibles à l'unité de l'Etat ?

Tout en effet doit être un dans une Monarchie. La Loi doit y être une, parce qu'elle est faite pour tous ;

le Roi y eſt un, parce que le trône eſt indiviſible ; la Religion dominante doit y être également une, parce que c'eſt un lien commun & ſacré qui attache plus étroitement les Citoyens entr'eux, & avec le Corps entier de la Nation, qui à ſon tour étant une dans tous ſes rapports civils & religieux, acquiert néceſſairement alors une plus grande force & bien plus d'énergie, en proportion de l'harmonie plus grande & plus complète dont elle jouit.

N'oubliez donc pas, Meſſieurs, que depuis le moment que vous exercez la puiſſance légiſlative, toute la France Chrétienne a les yeux ſur vous ; c'eſt de vous qu'elle attend la conſervation & la confirmation de l'auguſte prérogative qui l'a toujours diſtinguée des autres Royaumes de l'Europe. Elle rougiroit ſans doute de voir que les frais d'un culte moins diſpendieux pour la Nation, devinſſent le motif qui vous décidât à donner la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre, ou à les admettre également. Eh quoi ! le culte ſublime & divin de notre Religion ſeroit-il donc aſſez avili de nos jours, pour être, s'il m'eſt permis de parler ainſi, marchandé & mis aux enchères ? Cette Religion n'auroit-elle pas à rougir à ſon tour, ſi une trop grande parcimonie de votre part tendoit à diminuer la majeſté extérieure de ſon culte ; tandis qu'on n'épargne rien pour rendre plus pompeux & plus brillans les Spectacles profanes ? C'eſt donc uniquement ſa vérité, c'eſt ſa ſainteté auxquelles vous rendez hommage, qui doivent vous déterminer à fixer invariablement le rang honorable qu'elle doit, ſeule & ſans concurrence, occuper dans la Monarchie, pour l'avenir, comme par le paſſé.

Je ſais que ce n'eſt pas ici le lieu de démontrer la vérité de ſa doctrine & la ſainteté de ſa morale. Elle ne craint pas le grand jour, ni l'examen : plus on la connoît, plus on la trouve divine, malgré les blaſphêmes de l'impiété, malgré les fauſſes interprétations de l'ignorance.

Elle eſt toujours prête à répondre à tous ceux qui la conſultent, & à leur rendre compte de tout, excepté de la nature & du fond de ſes myſtères, qui ſeront toujours inacceſſibles à la raiſon humaine, qui les croit néanmoins & les adore, conduite par l'autorité de la révélation divine, dont elle a acquis la certitude par la preuve convaincante des prophéties & des miracles.

Mais pourquoi inſiſter plus long-temps ? Nous ſavons, Meſſieurs, que vous l'aimez cette Religion, que vous la reſpectez. Il ſera donc temps que vous fermiez la bouche à tous ceux qui, pour empêcher au commencement notre réunion avec vous, ne ceſſoient de nous dire qu'on en vouloit à la Religion, & qui nous le diſent encore.

Non, non, Meſſieurs, nous n'avons pas ajouté foi à une imputation qui vous eût été ſouverainement injurieuſe ; nous ſommes bien éloignés de penſer que vous vouliez expoſer en aucune manière, & compromettre la Religion toute divine dans laquelle vous avez eu le bonheur de naître, dans laquelle vous avez été élevés & fait élever vos familles, dans laquelle vous eſpérez d'avoir la conſolation de mourir un jour ; & que vous regardez comme un précieux héritage que vous avez reçu de vos ancêtres, & que vous voulez tranſmettre, ſans aucune altération, à vos deſcendans.

C'eſt dans cette confiance que nous ſommes venus des premiers nous jeter, pour ainſi dire, dans vos bras avec la plus entière ſécurité ; & vous nous avez accueillis avec les plus vives démonſtrations de la fraternité & de la concorde. C'eſt donc au nom du Dieu de paix que nous réclamons aujourd'hui l'exécution des promeſſes réitérées qui nous furent faites au nom de ce même Dieu de paix, dont on n'invoque pas l'adjuration en vain. J'entends les droits inviolables & excluſifs de la Religion ſainte, dont nous ſommes les Miniſtres, dont nous devons être par état les défenſeurs, & ſur laquelle vous

nous donnâtes en deux occasions, par l'organe de vos envoyés, qui nous sont connus, les assurances les plus solemnelles.

Car pour nos biens temporels, à Dieu ne plaise que nous en témoignions le moindre regret! Si, comme nous l'espérons, la Religion en est plus affermie, ses Ministres plus réguliers, les peuples mieux soulagés, & l'Etat plus heureux, c'est avec la plus grande joie que nous ratifions nos sacrifices. S'il faut encore, pour le bonheur de la Nation, nous dépouiller entièrement, & servir l'autel en renonçant à l'espérance de vivre de l'autel, nous consommerons sans murmure ce dernier sacrifice.

Mais il est un bien suprême, au-dessus de tous les autres biens, un bien inaliénable dont nous nous montrerons toujours jaloux; parce qu'il nous tiendra toujours infiniment à cœur; c'est la Religion, qui est comme un fonds sacré dont nous sommes dépositaires, & que nous sommes chargés de faire valoir. C'est donc au nom de vos épouses, de vos enfans, de vos frères, que nous vous conjurons de maintenir dans toute son intégrité le patrimoine que nous avons reçu de nos pères, pur & sans mélange.

Oui, c'est au nom de votre Roi que vous aimez, & qui mérite tant de l'être, au nom de votre Patrie que vous servez, au nom des peuples que vous représentez, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, que nous sollicitons la pleine & entière assurance d'une propriété qui nous sera toujours mille fois plus chère que la vie.

Les peuples de nos Paroisses, nous pouvons vous le certifier hardiment, aiment encore cette Religion; & ils ne veulent point de mélange ou d'association d'aucune autre avec elle. Le grand nombre de vos cahiers, & tous les nôtres, portent expressément la demande du seul culte public de la Religion Catholique; il ne vous est pas permis d'aller contre le vœu formel de vos Com-

mettans. De quel opprobre ne vous couvririez-vous pas, si vous veniez à violer dans un point si essentiel votre serment? De quel opprobre ne couvririez-vous pas tout le Peuple François, & en particulier tout le Clergé du Royaume, si sous ses yeux & en sa présence, la Religion Nationale venoit à souffrir quelque atteinte?

Non, Messieurs, vous ne le permettrez pas; mais vous imiterez l'exemple du respect profond pour cette Religion, dont la Commune de cette grande ville fit profession à Versailles, en pleine Assemblée, lorsque, par ses Députés, elle vint nous inviter de nous transporter à Paris; mais vous imiterez l'amour tendre & affectueux que notre Auguste Monarque a montré pour cette même Religion, dont il vous disoit en dernier lieu, que les saintes vérités étoient la sauve-garde de l'ordre & de la morale, & que tous les Citoyens honnêtes & éclairés avoient un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

C'est donc pour l'intérêt de vous tous, Messieurs, estimables Citoyens, qui êtes si honnêtes & si éclairés, que nous demandons, & que nous ne cesserons de demander le maintien de notre Religion; maintien sur lequel sans doute la conduite & l'exemple des Ministres doivent avoir la plus grande influence. Aussi, s'il y a des abus dans le Clergé, & il faut convenir qu'il n'y en a que trop; mais où n'y en a-t-il pas? nous serons les premiers à vous le dénoncer, nos cahiers nous en ont spécialement chargé.

Il y a des abus dans le Clergé; mais on doit convenir qu'il y a plus de vertus encore qui demeurent dans l'obscurité, & qui illustreroient un grand nombre de ses individus, si elles étoient connues, ou si l'on vouloit y faire attention, plutôt qu'aux scandales de quelques particuliers.

Oui, il y a des abus dans le Clergé; nous en demandons sincèrement, sans détour, comme sans délai, l'entière réforme. C'est ainsi que de notre côté, en nous ré-

529

formant nous-mêmes les premiers, nous travaillerons à la reſtauration de cette antique & vénérable Religion, qui eſt toujours d'elle-même pure & incorruptible, & que nous croyons devoir être la baſe la plus ferme & la plus ſolide de votre Conſtitution.

Je demande donc, pour me réſumer, au nom de tous nos Commettans, au nom de toutes nos Paroiſſes, au nom de tout le Clergé, ou plutôt, au nom de toute la Nation Françoiſe, que l'exercice public de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, continuera à être ſeul maintenu, comme une des Loix fondamentales & conſtitutionnelles de l'Etat.

Que ſi, malgré nos efforts & nos vives inſtances, notre attente étoit fruſtrée, ce qu'à Dieu ne plaiſe! nous nous croirions obligés, par le plus impérieux de tous les devoirs, à vous demander acte de nos juſtes réclamations, pour nous mettre à couvert, & de la malédiction divine, & de l'exécration de la poſtérité.